

60	04 JULI 2002	22	9	EUR	02318	00275	C 1.
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		

**COMPTES ANNUELS EN MILLIERS D'EUROS**

DENOMINATION : AUVIBEL

Forme juridique : Burg. Venn. o/vorm v.e. Coöperatieve Vennootschap met Beperkte Aanspr.

Adresse : Villain XIII straat N° : 53-55 Bte :

Code postal : 1000 Commune : Bruxelles 1

Registre : RSC Greffe de : BRUXELLES N° : 0002756

Numéro de TVA ou numéro national 453.673.453

DATE 19 / 11 / 1999 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 28 / 06 / 2002

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2001 au 31 / 12 / 2001

Exercice précédent du 01 / 01 / 2000 au 31 / 12 / 2000

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement :  oui / non \*

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

**LA SOCIETE BELGE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS-SABAM**  
Rue d'Arlon 75/77, 1040 Bruxelles 4, BELGIQUE  
 Administrateur

**Est représentée par :**

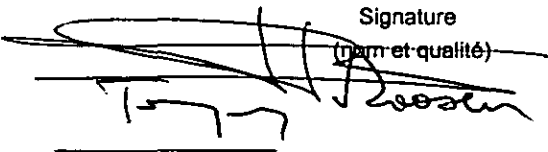
**DEPRETER Christophe**  
 BELGIQUE

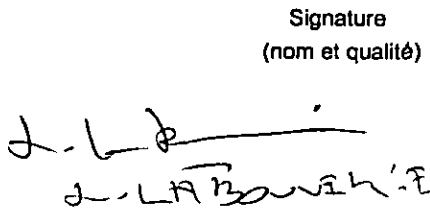
**LA SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES-SACD**  
Rue du Prince Royal 87, 1050 Bruxelles 5, BELGIQUE  
 Administrateur

(éventuellement suite page C 1bis.)

Sont joints aux présents comptes annuels : - le rapport de gestion \*  
 - le rapport des commissaires \*

Nombre total de pages déposées : 22 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 9, 10, 11, 19, 20, 21, 22, 23, 24

Signature  
 (nom et qualité)  


Signature  
 (nom et qualité)  
  
 J. LABOUIÈRE

\* Biffer ce qui ne convient pas.

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C 1. )

*Est représentée par :***ROOSEN Tanguy**  
BELGIQUE**LA SOCIETE CIVILE DES AUTEURS MULTIMEDIA-SCAM**  
Rue du Prince Royal 87, 1050 Bruxelles 5, BELGIQUE*Est représentée par :***YOUNG Frédéric**  
BELGIQUE**LA SOCIETE MULTIMEDIA DES AUTEURS DES ARTS VISUELS-SOFAM**  
Rue Frans Courtens 131, 1030 Bruxelles 3, BELGIQUE*Est représentée par :***COCHEZ Eddy**  
BELGIQUE**URADEX S.C.R.L.**  
Boulevard Belgica 14, 1080 Bruxelles 8, BELGIQUE

(éventuellement suite page C 1 ter.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.
- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable externe ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? OUI / NON <sup>1</sup>.

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission.

(A. Tenue des comptes de l'entreprise <sup>2</sup>; B. Etablissement des comptes annuels <sup>2</sup>; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

<sup>1</sup> Biffer ce qui ne convient pas.

<sup>2</sup> Mention facultative.

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C 1 bis.)

*Est représentée par :***DONATO Nicola**  
BELGIQUE**SOCIETE DE L'INDUSTRIE MUSICALE -SIMIM**

Place de l'Alma 3 Boîte 5, 1200 Bruxelles 20, BELGIQUE

*Est représentée par :***VAN MELE Vincent**  
BELGIQUE**BEHEERS -EN BELANGENVENNOOTSCHAP VOOR AUDIOVISUELE PRODUCTEN -BAVP**

Avenue Général de Gaulle 40, 1050 Bruxelles 5, BELGIQUE

Administrateur

*Est représentée par :***BERCKMANS Johan**  
BELGIQUE**PROCIBEL**

Avenue Général de Gaulle 40, 1050 Bruxelles 5, BELGIQUE

Administrateur

(éventuellement suite page C 1 quater.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.
- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable externe ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? OUI / NON 1.

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission.

(A. Tenue des comptes de l'entreprise 2 ; B. Etablissement des comptes annuels 2 ; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

<sup>1</sup> Biffer ce qui ne convient pas.

<sup>2</sup> Mention facultative.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C 1 ter.)

**Est représentée par :**

**LA BOUVERIE Nicole**  
BELGIQUE

**MICROCAM**

Italiëlei 139, 2000 Antwerpen 1, BELGIQUE  
Administrateur

**Est représentée par :**

**Dang-Duy Liem**  
BELGIQUE

**Ernst & Young reviseurs d'entreprises ( B160 ) (BE 446.334.711)**

Avenue Marcel Thiry 204, 1200 Bruxelles 20, BELGIQUE  
Commissaire

**Est représentée par :**

**VERMEIR Remi ( 786), reviseur d'entrepri**  
BELGIQUE

(éventuellement suite page C 1 quinquies.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.
- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable externe ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? OUI / NON <sup>1</sup>.

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission.

(A. Tenue des comptes de l'entreprise <sup>2</sup>; B. Etablissement des comptes annuels <sup>2</sup>; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

<sup>1</sup> Biffer ce qui ne convient pas.

<sup>2</sup> Mention facultative.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>1. BILAN APRES REPARTITION</b>			
<b>ACTIF</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
	20/28	<b>32</b>	
I. Frais d'établissement (annexe I) .....	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II) .....	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. III) .....	22/27	<b>32</b>	
A. Terrains et constructions .....	22		
B. Installations, machines et outillage .....	23	<b>16</b>	
C. Mobilier et matériel roulant .....	24	<b>14</b>	
D. Location-financement et droits similaires .....	25		
E. Autres immobilisations corporelles .....	26	<b>2</b>	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés .....	27		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V) .....	28		
A. Entreprises liées .....	280/1		
1. Participations .....	280		
2. Créances .....	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	282/3		
1. Participations .....	282		
2. Créances .....	283		
C. Autres immobilisations financières .....	284/8		
1. Actions et parts .....	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire .....	285/8		
	29/58	<b>25 708</b>	<b>22 063</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
V. Créances à plus d'un an .....	29		
A. Créances commerciales .....	290		
B. Autres créances .....	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution .....	3		
A. Stocks .....	30/36		
1. Approvisionnements .....	30/31		
2. En-cours de fabrication .....	32		
3. Produits finis .....	33		
4. Marchandises .....	34		
5. Immeubles destinés à la vente .....	35		
6. Acomptes versés .....	36		
B. Commandes en cours d'exécution .....	37		
VII. Créances à un an au plus .....	40/41	<b>2 637</b>	<b>1 755</b>
A. Créances commerciales .....	40	<b>2 204</b>	<b>1 322</b>
B. Autres créances .....	41	<b>433</b>	<b>433</b>
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI) .....	50/53	<b>22 714</b>	<b>19 656</b>
A. Actions propres .....	50		
B. Autres placements .....	51/53	<b>22 714</b>	<b>19 656</b>
IX. Valeurs disponibles .....	54/58	<b>324</b>	<b>490</b>
X. Comptes de régularisation (ann. VII) .....	490/1	<b>33</b>	<b>162</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>25 740</b>	<b>22 063</b>

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	10/15	26	26
I. Capital (ann. VIII).....	10	22	22
A. Capital souscrit.....	100	22	22
B. Capital non appelé..... (-)	101		
II. Primes d'émission.....	11		
III. Plus-values de réévaluation.....	12		
IV. Réserves.....	13	4	4
A. Réserve légale.....	130	2	2
B. Réserves indisponibles.....	131		
1. Pour actions propres.....	1310		
2. Autres.....	1311		
C. Réserves immunisées.....	132		
D. Réserves disponibles.....	133	2	2
V. Bénéfice reporté.....	140		
Perte reportée..... (-)	141		
VI. Subsides en capital.....	15		
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>			
VII. A. Provisions pour risques et charges.....	160/5	60	36
1. Pensions et obligations similaires.....	160		
2. Charges fiscales.....	161		
3. Grosses réparations et gros entretien.....	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX).....	163/5	60	36
B. Impôts différés.....	168		
<b>DETTES</b>			
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X).....	17/49	25 654	22 001
A. Dettes financières.....	170/4		
1. Emprunts subordonnés.....	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés.....	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées.....	172		
4. Etablissements de crédit.....	173		
5. Autres emprunts.....	174		
B. Dettes commerciales.....	175		
1. Fournisseurs.....	1750		
2. Effets à payer.....	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes.....	176		
D. Autres dettes.....	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X).....	42/48	25 654	21 988
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....	42		
B. Dettes financières.....	43		
1. Etablissements de crédit.....	430/8		
2. Autres emprunts.....	439		
C. Dettes commerciales.....	44	98	1 396
1. Fournisseurs.....	440/4	98	1 396
2. Effets à payer.....	441		
D. Acomptes reçus sur commandes.....	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales.....	45	15	
1. Impôts.....	450/3	15	
2. Rémunérations et charges sociales.....	454/9		
F. Autres dettes.....	47/48	25 541	20 592
X. Comptes de régularisation (ann. XI).....	492/3		13
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	10/49	<b>25 740</b>	<b>22 063</b>

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>2. COMPTE DE RESULTATS</b> (sous la forme de liste)			
<b>I. Ventes et prestations</b> .....	70/74	<u>7 086</u>	<u>7 150</u>
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A) .....	70	<u>7 086</u>	<u>7 075</u>
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -) .....	71	.....	.....
C. Production immobilisée .....	72	.....	.....
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B) .....	74	.....	<u>75</u>
<b>II. Coût des ventes et des prestations</b> .....	60/64	<u>( 744 )</u>	<u>( 541 )</u>
A. Approvisionnements et marchandises .....	60	.....	.....
1. Achats .....	600/8	.....	.....
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +) .....	609	.....	.....
B. Services et biens divers .....	61	<u>572</u>	<u>517</u>
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2) .....	62	.....	.....
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	630	<u>12</u>	.....
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D) .....	631/4	<u>97</u>	<u>10</u>
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E) .....	635/7	<u>24</u>	<u>14</u>
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F) .....	640/8	<u>39</u>	.....
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	649	.....	.....
<b>III. Bénéfice d'exploitation</b> .....	70/64	<u>6 342</u>	<u>6 609</u>
<b>Perte d'exploitation</b> .....	64/70	.....	.....
<b>IV. Produits financiers</b> .....	75	<u>917</u>	<u>815</u>
A. Produits des immobilisations financières .....	750	.....	.....
B. Produits des actifs circulants .....	751	<u>917</u>	<u>815</u>
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A) .....	752/9	.....	.....
<b>V. Charges financières</b> .....	65	<u>( 1 )</u>	<u>( 1 )</u>
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C) .....	650	.....	.....
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D) .....	651	.....	.....
C. Autres charges financières (ann. XIII, E) .....	652/9	<u>1</u>	<u>1</u>
<b>VI. Bénéfice courant avant impôts</b> .....	70/65	<u>7 258</u>	<u>7 423</u>
<b>Perte courante avant impôts</b> .....	65/70	.....	.....

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>2. COMPTE DE RESULTATS (suite)</b>			
<i>(sous la forme de liste)</i>			
<b>VI. Bénéfice courant avant impôts</b> . . . . . (+)	(70/65)	7 258	7 423
<b>Perte courante avant impôts</b> . . . . . (-)	(65/70)		
<b>VII. Produits exceptionnels</b> . . . . .	76		
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles . . . . .	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières . . . . .	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels . . . . .	762		
D. Plus - values sur réalisation d'actifs immobilisés . . . . .	763		
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A) . . . . .	764/9		
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b> . . . . . (-)	66		
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles . . . . .	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières . . . . .	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -) . . . . .	662		
D. Moins - values sur réalisation d'actifs immobilisés . . . . .	663		
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B) . . . . .	664/8		
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration . . . . . (-)	669		
<b>IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts</b> . . . . . (+)	70/66	7 258	7 423
<b>Perte de l'exercice avant impôts</b> . . . . . (-)	66/70		
<b>IXbis. A. Prélèvements sur les impôts différés</b> . . . (+)	780		
<b>B. Transfert aux impôts différés</b> . . . . . (-)	680		
<b>X. impôts sur le résultat</b> . . . . . (-) (+)	67/77		
A. Impôts (ann. XV) . . . . . (-)	670/3		
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales . . . . .	77		
<b>XI. Bénéfice de l'exercice</b> . . . . . (+)	70/67	7 258	7 423
<b>Perte de l'exercice</b> . . . . . (-)	67/70		
<b>XII. Prélèvements sur les réserves</b>			
Immuniées . . . . . (+)	789		
Transfert aux réserves immuniées . . . . . (-)	689		
<b>XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter</b> . . . . . (+)	(70/68)	7 258	7 423
<b>Perte de l'exercice à affecter</b> . . . . . (-)	(68/70)		



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</b>			
<b>A. Bénéfice à affecter</b> .....	70/69	7 258	7 423
<b>Perte à affecter</b> .....	(-) 69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter .....	70/68	7 258	7 423
Perte de l'exercice à affecter .....	(-) 68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent .....	790		
Perte reportée de l'exercice précédent .....	(-) 690		
<b>B. Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission .....	791		
2. sur les réserves .....	792		
<b>C. Affectations aux capitaux propres</b> .....	(-) 691/2		
1. au capital et aux primes d'émission .....	691		
2. à la réserve légale .....	6920		
3. aux autres réserves .....	6921		
<b>D. Résultat à reporter</b>			
1. Bénéfice à reporter .....	(-) 693		
2. Perte à reporter .....	793		
<b>E. Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>F. Bénéfice à distribuer</b> .....	(-) 694/6	( 7 258 )	( 7 423 )
1. Rémunération du capital .....	694		
2. Administrateurs ou gérants .....	695		
3. Autres allocataires .....	696	7 258	7 423

**3. ANNEXE**

**I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT** (rubrique 20 de l'actif)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent .....

Mutations de l'exercice :

- . Nouveaux frais engagés .....
- . Amortissements .....
- . Autres .....

Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....

Dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement .....

          - Frais de restructuration .....

Codes	Montants
8001	
8002	
8003	
8004	
8005	
200/2	
204	

**III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

(rubriques 22 à 27 de l'actif)

**a) VALEUR D'ACQUISITION**

Au terme de l'exercice précédent .....

Mutations de l'exercice :

. Acquisitions, y compris la production immobilisée .....

. Cessions et désaffectations ..... (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+) (-)

Au terme de l'exercice .....

**b) PLUS-VALUES**

Au terme de l'exercice précédent .....

Mutations de l'exercice :

. Actées .....

. Acquis de tiers .....

. Annulées ..... (-)

. Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+) (-)

Au terme de l'exercice .....

**c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR**

Au terme de l'exercice précédent .....

Mutations de l'exercice :

. Actés .....

. Repris car excédentaires ..... (-)

. Acquis de tiers .....

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations . . (-)

. Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+) (-)

Au terme de l'exercice .....

**d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX. (a)+(b)-(c)**

Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
815			
816		25	17
817			
818			
819		25	17
820			
821			
822			
823			
824			
825			
826			
827		8	3
828			
829			
830			
831			
832		8	3
833		17	14

**a) VALEUR D'ACQUISITION**

Au terme de l'exercice précédent .....

Mutations de l'exercice :

. Acquisitions, y compris la production immobilisée .....

. Cessions et désaffectations ..... (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+) (-)

Au terme de l'exercice .....

**b) PLUS-VALUES**

Au terme de l'exercice précédent .....

Mutations de l'exercice :

. Actées .....

. Acquis de tiers .....

. Annulées ..... (-)

. Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+) (-)

Au terme de l'exercice .....

**c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR**

Au terme de l'exercice précédent .....

Mutations de l'exercice :

. Actés .....

. Repris car excédentaires ..... (-)

. Acquis de tiers .....

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations . . (-)

. Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+) (-)

Au terme de l'exercice .....

**d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX. (a)+(b)-(c)**

Dont : . Terrains et constructions .....

. Installations, machines et outillage .....

. Mobilier et matériel roulant .....

Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
815			
816		2	
817			
818			
819		2	
820			
821			
822			
823			
824			
825			
826			
827			
828			
829			
830			
831			
832			
833		2	
250			
251			
252			

**VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS** (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Actions et parts</b> .....	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681		
Montant non appelé .....	8682		
<b>Titres à revenu fixe</b> .....	52		
dont émis par des établissements de crédit .....	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b>	53	<b>22 713</b>	<b>19 655</b>
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
d'un mois au plus .....	8686	<b>22 713</b>	<b>18 452</b>
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687		<b>1 203</b>
de plus d'un an .....	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b> .....	8689		

**VII. COMPTES DE REGULARISATION**

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	
<i>intérêts acquis</i>	<b>33</b>
.....	
.....	
.....	

**VIII. ETAT DU CAPITAL**

	Codes	Montants	Nombre d'actions
<b>A. CAPITAL SOCIAL</b>			
<b>1. Capital souscrit</b> (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent .....	8700	<b>22</b>	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
- Modifications au cours de l'exercice :			
.....			
.....			
.....			
- Au terme de l'exercice .....	8701	<b>22</b>	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
<b>2. Représentation du capital</b>			
<b>2.1. Catégories d'actions</b>			
.....		<b>22</b>	<b>9</b>
<i>actions nominatives avec valeur nominale</i>			
.....			
<b>2.2. Actions nominatives ou au porteur</b>			
Nominatives .....	8702	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	<b>9</b>
Au porteur .....	8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	

## VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

## B. CAPITAL NON LIBERE

Actionnaires redevables de libération

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

(suite éventuellement page )

TOTAL .....

## C. ACTIONS PROPRES détenues par

- la société elle-même .....

- ses filiales .....

## D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS

## 1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

. Montant des emprunts convertibles en cours ..... 8740

. Montant du capital à souscrire ..... 8741

. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre ..... 8742

## 2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

. Nombre de droits de souscription en circulation ..... 8745

. Montant du capital à souscrire ..... 8746

. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre ..... 8747

## E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT .....

## F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL .....

Dont : - détenues par la société elle-même ..... 877

- détenues par les filiales ..... 878

Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
871		
	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
872		
873		
8740		
8741		
8742		
8745		
8746		
8747		
8751		
	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
876		
877		
878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

## IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

*provision pour litige avec prestataire de service* .....

.....

.....

.....

Exercice
60
.....
.....
.....

## X. ETAT DES DETTES

## A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

<b>Dettes financières</b> .....	880		
1. Emprunts subordonnés .....	881		
2. Emprunts obligataires non subordonnés .....	882		
3. Dettes de location-financement et assimilées .....	883		
4. Etablissements de crédit .....	884		
5. Autres emprunts .....	885		
<b>Dettes commerciales</b> .....	886		
1. Fournisseurs .....	887		
2. Effets à payer .....	888		
<b>Acomptes reçus sur commandes</b> .....	889		
<b>Autres dettes</b> .....	890		
<b>TOTAL</b> .....	891		

Codes	DETTES		
	1. échéant dans l'année	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
	(rubrique 42)		
		(rubrique 17)	
880			
881			
882			
883			
884			
885			
886			
887			
888			
889			
890			
891			

## B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

<b>Dettes financières</b> .....	892		
1. Emprunts subordonnés .....	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés .....	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées .....	895		
4. Etablissements de crédit .....	896		
5. Autres emprunts .....	897		
<b>Dettes commerciales</b> .....	898		
1. Fournisseurs .....	899		
2. Effets à payer .....	900		
<b>Acomptes reçus sur commandes</b> .....	901		
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b> .....	902		
1. Impôts .....	903	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
2. Rémunérations et charges sociales .....	904		
<b>Autres dettes</b> .....	905		
<b>TOTAL</b> .....	906		

Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
	1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
892		
893		
894		
895		
896		
897		
898		
899		
900		
901		
902		
903	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
904		
905		
906		

## C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

<b>1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)</b>		
a) Dettes fiscales échues .....	9072	
b) Dettes fiscales non échues .....	9073	15
c) Dettes fiscales estimées .....	450	
<b>2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)</b>		
a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales .....	9077	

Codes	Exercice
9072	
9073	15
450	
9076	
9077	

## XI. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

## XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

**A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET** (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique à communiquer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

### B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)

Dont : Subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....

### C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

a) Nombre total à la date de clôture .....

b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....

c) Nombre effectif d'heures prestées .....

### C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)

a) Rémunérations et avantages sociaux directs .....

b) Cotisations patronales d'assurances sociales .....

c) Primes patronales pour assurances extralégales .....

d) Autres frais de personnel .....

e) Pensions .....

### C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)

Dotations ( + ); utilisations et reprises ( - ) .....

### D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)

1. Sur stocks et commandes en cours

. actées .....

. reprises .....

2. Sur créances commerciales

. actées .....

. reprises .....

### E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)

Constitutions .....

Utilisations et reprises .....

### F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....

Autres .....

### G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

1. Nombre total à la date de clôture .....

2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....

Nombre effectif d'heures prestées .....

Frais pour l'entreprise .....

Codea	Exercice	Exercice précédent
740	.....	.....
9086	.....	.....
9087	.....	.....
9088	.....	.....
620	.....	.....
621	.....	.....
622	.....	.....
623	.....	.....
624	.....	.....
635	.....	.....
9110	.....	.....
9111	.....	.....
9112	97	10
9113	.....	.....
9115	60	14
9116	( 36 )	.....
640	38	.....
641/8	1	.....
9096	.....	.....
9097	.....	.....
9098	.....	.....
617	.....	.....



**XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)**

**B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ,ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME,** avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
répartition de bénéfice aux ayants droit	( 7 258 )
.....	
.....	
.....	
.....	

**C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L' EXERCICE**

**D. SOURCES DE LATENCES FISCALES** ( dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

1. Latences actives
  - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
  
2. Latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**

- A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :
1. à l'entreprise (déductibles)
  2. par l'entreprise
- B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :
1. précompte professionnel
  2. précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	406	487
9146	429	482
9147		
9148		

**XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers

Dont :

- . Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- . Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- . Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	



## XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres .....

. Hypothèques :

.. valeur comptable des immeubles grevés .....

.. montant de l'inscription .....

. Gage sur fonds de commerce :

.. montant de l'inscription .....

. Gages sur d'autres actifs :

.. valeur comptable des actifs gagés .....

. Sûretés constituées sur actifs futurs :

.. montant des actifs en cause .....

Codes	Exercice	
	pour sûreté de dettes et engagements	
	1. de l'entreprise	2. de tiers
916	.....	.....
917	.....	.....
918	.....	.....
919	.....	.....
920	.....	.....

Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Engagements importants d'acquisition d'immobilisations**

.....

.....

.....

**Engagements importants de cession d'immobilisations**

.....

.....

.....

**Marché à terme :**

. Marchandises achetées (à recevoir) .....

. Marchandises vendues (à livrer) .....

. Devises achetées (à recevoir) .....

. Devises vendues (à livrer) .....

Codes	Exercice
9213	.....
9214	.....
9215	.....
9216	.....

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

(éventuellement suite page )

Litiges importants et autres engagements importants

(éventuellement suite page 25 )

**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS (suite de la page 18)**

La société est en litige avec un prestataire de service dont le contrat a été arrêté fin 2001. Le claim de ce fournisseur s'élève à 198 463 EURO. Le conseil d'administration de la société ne peut accepter ce montant, mais a décidé par prudence d'acter une provision de 60.000 EURO.

La société est en litige avec l'administration fiscale en rapport avec une prétendue provision pour fonds culturel; l'administration fiscale a établi pour les années 1995 jusqu'à 1997 des impositions supplémentaires pour un montant total de 1.708.658 EURO; la société a introduit des réclamations contre ces impositions; le conseil d'administration est d'avis que ces redressements sont totalement injustifiés et n'a par conséquent pas constitué de provision.

T.V.A. n° 453.673.453

**S.C.C.R.L AUVIBEL**  
**Rue Vilain XIII n° 53 - 55.**  
**B 1000 Bruxelles**

**Rapport du conseil d'administration  
à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2002**

Conformément à l'art. 95 du Code de Droit des Sociétés nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat durant l'exercice écoulé.

**I. Commentaire sur les comptes annuels.**

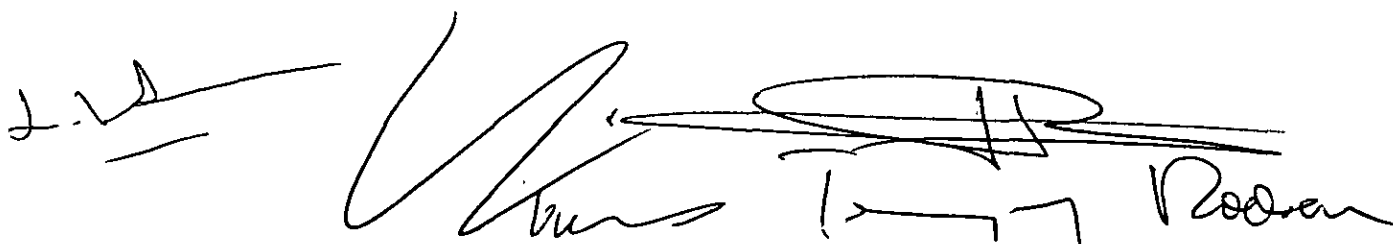
L'année 2001 est une année de transition dans la mesure où le contrat de gestion de la SABAM a pris fin au 31.12.2001. Suite à la décision de l'assemblée générale de décembre 2000 de mettre fin au mandat de gestion de la SABAM, le conseil d'administration a décidé de mettre en place une structure de gestion propre à Auvibel. Cette décision a été entérinée par l'Assemblée générale.

Dans le prolongement de cette décision le siège social d' Auvibel a été changé et des investissements ont été effectués fin 2001 pour un montant global de 44.846 €.

La rubrique autres créances est constituée uniquement de précomptes mobiliers à récupérer : le Ministère des finances n'a pas encore remboursé ces montants puisque Auvibel a certaines dettes contestées à l'égard des Contributions directes (c.à.d. une imposition ex 1996 revenus 1995 de 263.862 €, une imposition ex 1997 revenus 1996 de 725.682 € et une imposition ex 1998 revenus 1997 de 719.114 €).

Conformément à son mandat de gestion , SABAM a présenté à la société un décompte de frais. Le gestionnaire SABAM revendique en complément des sommes qu'il a déjà perçues une somme de 12.372 €. Auvibel a contesté le décompte dans son ensemble et la somme complémentaire qui lui est réclamée. Par ailleurs, le gestionnaire SABAM , à la suite de la perte de son mandat de gestion réclame à la société un montant de 186.091 € au titre de frais de licenciement de personnels affectés au mandat de gestion . Dans la mesure où il existe un litige général sur cette question, une provision de € 60.000 a été constituée.

Suite aux remarques de notre commissaire sur les comptes annuels des années précédentes, le conseil d'administration a décidé de modifier les règles d'évaluation : à partir de l'année 2001 sont repris dans le chiffre d'affaire les factures et notes de crédit établies dans le courant de l'année suivante, mais qui concernent l'année en cours. Cette modification a eu comme effet d'augmenter le chiffre d'affaire de 2001 d'un montant de 700 846 €. Il a lieu de tenir compte de cet élément dans la comparaison entre les chiffres de l'année 2001 et ceux de l'année précédente.



Handwritten signatures of the board members, including a large signature on the left and several others on the right, some with horizontal lines underneath.

453673452

Les résultats de l'année 2001 ont été influencés par les éléments suivants :

- Amortissements des nouveaux investissements 12.354 €
- Provision pour le litige SABAM 60.000 €

L'année 2001 se clôture par un montant de droits à répartir de 7 258 080 € que le conseil d'administration propose de répartir intégralement aux ayant droits.

## **II. Evénements importants après la clôture du bilan.**

Le début de l'année 2002 est caractérisé par la mise en place d'une structure propre. Ceci s'est concrétisé par un déménagement, certains investissements et l'engagement de personnel.

## **III. Développement de la société.**

Il n'y a pas eu de faits susceptibles d'influencer d'une manière importante le développement de la société. Courant avril 2002, un accord est intervenu entre les représentants de l'industrie et AUVIBEL en ce qui concerne la révision des tarifs de plusieurs supports et la perception d'une redevance sur les CDR data.

## **IV. Recherches et développement.**

Il n'y a pas eu d'activités en matière de recherches et de développement.

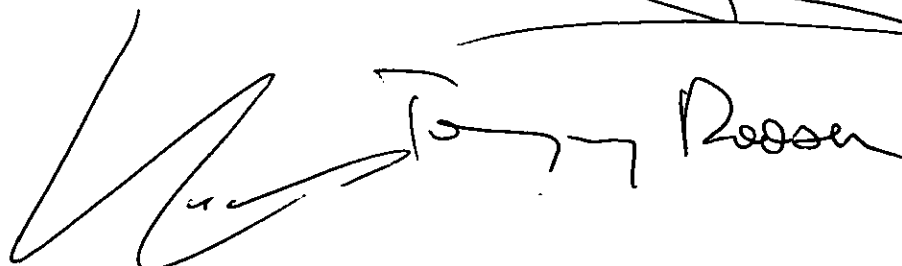
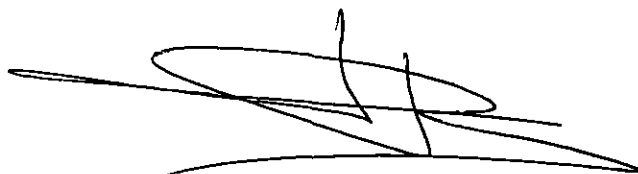
## **V. Travaux spéciaux commissaire.**

Le commissaire n'a pas effectué de travaux spéciaux.

## **VII. Décharge aux administrateurs.**

Conformément à la loi et aux statuts nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels au 31.12.2001 et de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé.

Bruxelles le 29 mai 2002



Tommy Roosen

453673453

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE CLOTURE  
LE 31 DECEMBRE 2001 PRESENTE A L'ASSEMBLEE  
GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE CIVILE  
COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE AUVIBEL**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001, dont le total du bilan s'élève à € 25.740.099,26 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 7.258.080,36. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

**Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2001 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

**45 367 3453**

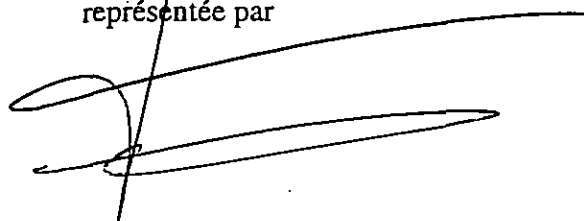
**Attestations complémentaires**

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- Notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2000 contenait une réserve, car aucun produit acquis n'avait été enregistré pour les facturations effectuées en 2001, mais relatives à l'année 2000. Comme indiqué dans le rapport de gestion, depuis l'exercice 2001, les facturations effectuées dans l'année suivante mais relatives à l'année clôturée sont correctement enregistrées dans le chiffre d'affaires de l'année clôturée. Ceci a positivement influencé le résultat de l'exercice 2001 à concurrence de € 700.846. Par ailleurs, eu égard à cette correction du traitement comptable, nous n'exprimons pas de réserve sur le compte de résultats de l'exercice 2001.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 25 juin 2002

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises S.C.C. (B 160)  
Commissaire  
représentée par



Remi Vermeir  
Associé

RV/nvc